

vince de l'Île du Prince-Édouard (où l'on trouve d'importants producteurs de pommes de terre) n'ont versé que \$5,000 en impôt sur le revenu. Plusieurs cultivateurs des provinces de l'Ouest versent individuellement le double de ce montant chaque année. Dans notre région du pays, nous sommes sans cesse importunés par les inspecteurs de l'impôt sur le revenu qui passent d'une ferme à l'autre. Il y en a de cinquante à soixante qui voyagent continuellement. Chaque fois qu'un cultivateur vend une quantité de blé et reçoit un billet provisoire d'achat au comptant, une copie en est envoyée au bureau de l'impôt sur le revenu et classée. Le cultivateur ne peut se soustraire à l'impôt sur ce montant. C'est juste et équitable, d'ailleurs, et il ne s'y oppose pas, mais il est mécontent de ce que les cultivateurs des autres provinces n'acquittent pas leur part d'impôts. Nous serions très heureux de partager une partie de ces inspecteurs avec d'autres provinces. Vous seriez heureux, j'en suis sûr, honorables sénateurs, qu'ils vous rendent visite, afin de vérifier votre revenu au cours de l'année et de s'assurer que vos déclarations d'impôt sont dûment remplies.

J'ai cru bon de signaler ces faits, car les questions de ce genre suscitent beaucoup de mécontentement parmi les cultivateurs de l'Ouest canadien. Nous n'avons pu réussir à convaincre ces cultivateurs que les producteurs de l'Île du Prince-Édouard ne doivent payer que \$5,000 ou que ceux de la grande province de Québec ne doivent effectivement verser que \$50,000. C'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet.

J'ai été déçu qu'on n'ait pas institué de nouveau, au début de la présente session, le comité des finances. Ayant fait partie de ce comité durant plusieurs années, j'ai trouvé la tâche intéressante. Le comité était toujours institué au début de l'année, dès que les crédits étaient mis en délibération. Nous étudions les crédits avec soin durant plusieurs mois. De la sorte, lors de la présentation du bill principal, à la fin de la session, alors que nous n'avions que quelques heures, quelques moments seulement, parfois, pour l'étudier, comme c'est le cas aujourd'hui, nous étions disposés à l'adopter, parce que nous en connaissions et comprenions les dispositions.

Ayant étudié avec soin le projet de loi, j'ai noté plusieurs pages portant sur des sujets sur lesquels je voudrais formuler quelques remarques. J'avais l'intention de traiter certains sujets comme le fonds Jack Minér, les ressources hydrauliques, la route transcanadienne, le reboisement et le déficit prévu du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Cependant, le temps dont nous disposons ne me permet pas de traiter ces sujets comme je le voudrais.

Comme je m'intéresse en particulier au reboisement, je m'alarme du rythme auquel nos forêts sont en train de s'épuiser. Je prédis, honorables sénateurs, que dans une vingtaine d'années d'ici il restera très peu de nos forêts actuelles. Au cours de voyages que j'ai faits dans les régions septentrionales de l'Ontario et de la province de Québec, j'ai constaté que des arbres pas plus gros que le poignet et qui étaient destinés à la fabrication de la pâte de bois flottaient sur les rivières. Il faut intervenir pour mettre fin à l'abattage massif de nos forêts. Il est vrai que ces richesses naturelles relèvent des provinces; cependant, il faut noter que la mesure dont nous sommes saisis prévoit des dépenses de la part du gouvernement fédéral pour combattre le ver du bourgeon de l'épinière au Nouveau-Brunswick et pour assurer la conservation des eaux sur le flanc oriental des montagnes Rocheuses. Ces importantes initiatives de la part du gouvernement fédéral sont réconfortantes.

Le projet de loi prédit un déficit d'environ \$300,000 pour l'année courante à l'égard du fonctionnement du chemin de fer de la baie d'Hudson. J'ai visité le magnifique port qui se trouve au bout de ce chemin de fer. Il pourrait abriter toute la flotte britannique. L'eau douce atteint une profondeur de 80 pieds et le port a une entrée de 800 pieds de largeur à marée basse. A mon avis, il pourrait être accessible à la navigation durant au moins quatre mois par année. Il me semble que si l'on pouvait abaisser les taux d'assurance dans une mesure raisonnable, ce port pourrait servir à l'entrée des importations en provenance de la Grande-Bretagne; l'augmentation de la quantité de marchandises que transporterait le chemin de fer comblerait le déficit auquel nous avons à faire face actuellement.

Honorables sénateurs, le temps ne me permet pas d'approfondir ces sujets comme je le voudrais. Tout en regrettant l'insuffisance du temps dont nous disposons, j'estime que nous ne pouvons rien contre cet état de choses.

L'honorable Cyrille Vaillancourt: Honorables sénateurs, le chef suppléant de l'opposition (l'honorable M. Aseltine) a fait la comparaison entre l'impôt sur le revenu que versent les cultivateurs des provinces des Prairies et celui qu'acquittent les cultivateurs du Québec. J'appelle respectueusement son attention sur les millions de dollars affectés à la protection des intérêts des cultivateurs de l'Ouest.